

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

Présents : M. GUY. JAILLET. LANDRIN. RENAUD. ROUTHIER.
Mme DENIS, GEOFFROY.

Absents excusés : Annie PONARD (pouvoir à Régis LANDRIN), Jacky PAGET (pouvoir à Annick RENAUD), Robert ROLEA (pouvoir à Serge ROUTHIER).

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick JAILLET

M. le Maire fait part des remerciements de la famille MATHIEU pour le prêt de la salle à l'occasion du décès de Madame Jeannine MATHIEU.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 17/12/2024.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal en date du 17/12/2024.

2- Approbation du Compte Financier Unique 2024 : (Délibération n° 01 /2025)

Présenté par Madame Annick RENAUD, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2024 qui est résumé comme suit :

- Résultat cumulé de la section de fonctionnement : 151 854.99 €
- Résultat cumulé de la section d'investissement : - 8 805.85 €
- Reste à réaliser : 0

Soit un excédent de clôture au 31/12/2024 de 143 049.14 €.

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote.

3- Affectation des résultats 2024 (Délibération n° 02/2025)

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 151 854.99 € et le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à – 8 805.85 €. Le résultat à reporter sur la section de fonctionnement est de 143 049.14 € (151 854.99 – 8 805.85).

4- Vote des taxes (Délibération n° 03/2025)

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes. Les taux sont ainsi maintenus, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9.37 % (uniquement pour les résidences secondaires)
- Taxe foncière bâtie : 37.06 %
- Taxe foncière non bâtie : 26.33 %

5- Vote du Budget Primitif 2025 (Délibération n° 04/2025)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2025 visé par le Trésorier Principal pour un montant :

- de 300 235.14 € équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement
- de 57 920.85 € équilibré en recettes et en dépenses d'investissement.

6- Plan Communal de Sauvegarde : reporté à un prochain conseil municipal



7- DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Une réunion aura lieu le 11 avril 2025 sur site.

8- ECLA : compétence voirie décision

9- Subventions aux associations de la commune : (Délibération n° 06/2025)

Le Conseil Municipal renouvelle les attributions des subventions communales à 350.00 € pour chaque association soit un coût total de 1 750.00 € à charge pour la commune.

10- SICOPAL : Adhésion de la Commune de Moiron : (Délibération n° 05/2025)

Le Conseil Syndical du SICOPAL a accepté l'adhésion de la Commune de Moiron en date du 26/07/2024. Les communes membres sont invitées à délibérer et le Conseil Municipal de Condamine, à l'unanimité, a validé cette adhésion.

11- DERUMAC : Frais de prise en charge par la commune : (Délibération n° 07/2025)

Suite à l'inscription de M. le Maire au DERUMAC, diplôme sur la gestion des collectivités locales en collaboration avec l'Association des Maires Ruraux de France, le Conseil Municipal valide la prise en charge des frais de formation à l'organisme afférent à raison de 900.00 € annuellement sur une période de 4 ans. M. le Maire n'a pas pris part au vote.

12 – Règlement décharge verte :

Un règlement de la décharge verte sera établi afin de finaliser les conditions d'utilisation de la décharge verte. Effectivement quelques abus ont été constatés par certaines personnes qui démontent la barrière à l'inverse de son ouverture par négligence d'aller chercher la clef d'accès auprès des référents communaux. Cet état de fait est intolérable et irrespectueux envers les aménagements communaux. Des mesures seront prises afin d'éviter ce genre d'incivilité et détérioration du matériel communal. De plus il est interdit que des professionnels qui travaillent pour des particuliers déposent des matériaux sur cette décharge. La déchetterie de Messia sur Sorne est appropriée pour ces professionnels avec un coût, certes !.

13– Questions et informations diverses :

B. GEOFFROY : demande de 1 à 2 places de stationnement le long du mur du cimetière pour des personnes qui se rendent au cimetière avec des charges lourdes : 1 placette sera étudiée à l'avenir avec le plan d'aménagement de la 3^{ème} tranche voirie.

Défibrillateur : réflexion sur son déplacement actuel ou pas.

A.RENAUD : reconduction du Fleurissement : oui.

Le vendredi 21 mars 2025 : inauguration de la fibre sur le territoire de la commune. La commune est à 100% raccordable. Toute personne souhaitant son raccordement doit adresser à son opérateur téléphonique.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Hervé GUY

Patrick JAILLET

